MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE - SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

1 [AVERTISSEMENTS AGRICOLES.

Publication périodique DLP 21 - 2 - 83124846

2 [Edition de la Station Nord - Pas-de-Calais - Picardie • D.L.P. 83

Tilloy-les-Mofflaines B.P. 355 - 62026 ARRAS - Tél. (21) 59.99.35

Siège de la circonscription

Cité administrative 59048 Lille cedex - Tél. (20) 52.00.25

Antenne régionale picarde :

(Somme et Oise), 56, rue Jules-Barni - 80040 Amiens Tél. (22) 92.51.27

(Aisne) Cite administrative 02016 Laon - Tél. (23) 23.00.41

Permanence les lundi, mercredi et vendredi matin

Abonnement annuel :

Regisseur de Recettes

D.D.A. du Pas-de-Calais

C.C.P. 5701-50 Lille.

3 [SPECIAL NORD - PAS-DE-CALAIS

Suite après scission de : "Avertissements agricoles. Edition de la station Nord, Pas-de-Calais et Picardie"

Bulletin technique n°287 du Jeudi 10 février 1983

ABONNEMENTS - REABONNEMENTS

Suite à notre enquête du mois de décembre et pour répondre le mieux possible aux besoins de ses lecteurs ; la Station d'Avertissements Agricoles d'Arras, éditera en 1983 trois séries de bulletins techniques : deux séries régionalisées et une série spécialisée.

- *1ère série : " Nord - Pas-de-Calais (toutes cultures)*
- *2ème série : " Picardie " (toutes cultures)*
- *3ème série : " Pépinières et espaces verts "*

- Les séries NORD - PAS-DE-CALAIS et PICARDIE contiendront toutes les informations contenues précédemment dans nos bulletins techniques mais celles-ci seront régionalisées : sauf contre ordre de sa part, chaque abonné recevra pour la somme de 100,00 F la série correspondant à son domicile.

- La création de la série "Pépinières et Espaces verts" correspond au souci de répondre aux besoins exprimés par de nombreux pépiniéristes revendeurs, entrepreneurs de jardin, services "espaces verts"... confrontés à des problèmes phytosanitaires souvent communs. Le Service de la Protection des Végétaux, par ces missions réglementaires, visite régulièrement les pépinières. Il était dommage de ne pas mettre à la disposition des professionnels un bilan sanitaire et des conseils basés sur une importante expérimentation. Pour cette série, une participation annuelle aux frais d'impression et d'affranchissement de 45 F est demandée pour une quinzaine de bulletins.
Un tarif préférentiel de 35 F est accordé aux abonnés d'une des Editions "toutes cultures".

Il convient donc, en renouvelant votre abonnement de bien préciser la série que vous souhaitez recevoir.

Pour faciliter leur lecture, la présentation des bulletins techniques sera encore améliorée en 1983 avec la création de rubriques bien individualisées.

ABONNEMENTS TARIFS 1983

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

P1

- *Série NORD - PAS-DE-CALAIS (toutes cultures)*.................... 100,00 F
- *Série PICARDIE (toutes cultures)*.................... 100,00 F
- ~~*Séries NORD - PAS-DE-CALAIS et PICARDIE*.................... 180,00 F~~
- *Série "PEPINIERES ET ESPACES VERTS"*.................... 45,00 F
  (30,00 F pour les anciens abonnés)

CPPAP n° 593 AP Imprimerie de la Station Nord - Pas-de-Calais - Picardie - Directeur gérant Ch. de la MESSELIERE

REABONNEMENTS

-:-:-:-:-:-:-

De nombreuses personnes, groupements ou coopératives n'ont pas renouvelé leur abonnement pour 1983.

Nous les prions de bien vouloir le faire sans tarder pour éviter une interruption dans l'envoi des bulletins.

Le règlement par chèque bancaire ou postal doit être établi à l'ordre de MONSIEUR LE REGISSEUR DE LA D.D.A.

et doit être ADRESSE à :

La Station d'Avertissements Agricoles

B.P. 355

62026 ARRAS Cédex.

ARBORICULTURE FRUITIERE

TRAITEMENTS D'HIVER ET PREDEBOURREMENT

Leur intérêt réside dans le fait qu'ils permettent de détruire, s'ils sont exécutés correctement, un pourcentage élevé des formes hivernantes de nombreux ravageurs, directement ou indirectement (par élimination des mousses lichens, vieilles écorces, etc... qui les abritent).

1) Jeunes plantations, (moins de 4 ou 5 ans) :
En dehors d'infestations massives, l'année précédente, ils ne s'imposent pas,

2) Autres parcelles :
Compte tenu de l'augmentation des "refuges" possibles (bifurcations, bourrelets, crevasses, etc...), il convient d'intervenir régulièrement, à un rythme qui sera fonction des risques encourus (annuel ou pluriannuel).

3) Mesures prophyllactiques : à réaliser au cours de la taille, en particulier suppression des chancres, ou leur curetage si l'ablation ne peut être réalisée, avec recouvrement des plaies avec un mastic désinfectant (nombreuses spécialités).

4) Recommandations particulières :
Opérer si possible par temps calme et doux. Pulvérisation copieuse (lessivage). Les interventions tardives sont les plus efficaces, mais la phytotoxicité de certains produits interdit leur emploi trop près du débourrement.

A - MATIERES ACTIVES UTILISABLES PENDANT LE REPOS VEGETATIF.

Huiles blanches : action asphyxiante, compatibles avec produits cupriques (intéressant dans le cas d'une action préventive contre les Bactérioses).
2 à 4 l/pc/hl suivant les spécialités : OLIOCIN, PEST IOL 7, OVIPRON, EUPHYTANE.)

Huiles jaunes : L'addition de colorants nitrés à action toxique et décapante, renforce l'action de l'huile (de pétrole ou d'anthracène). dose : 2 à 3 l/pc/hl selon l'une des nombreuses spécialités commerciales.

Colorants nitrés : DNOC (sel d'ammonium) homologué à la dose de 600 g/M.A./hl soit environ 1 litre de produit commercial/hl suivant la spécialité :
BONITROL CREME, JACKIL.S.; TRIFRINA, SANDOLINE.A , SUPERELGETOL liquide.

Phénol : dose : 2 litres de spécialité/hl. LYSOL 2.

Remarque : Sur arbres à noyaux, les doses d'emploi des spécialités contenant des huiles (de pétrole ou anthracénique) doivent être réduites de moitié.

Produits utilisables en période de prédébourrement (jusqu'au stock C.3)

Huile blanche + insecticide :
oléoparathion : nombreuses spécialités 0,5 à 1,5 l/pc/hl suivant la spécialité.
Oléomalathion : 300 g / malathion / hl + 2 l d'huile

Remarque : il y a possibilité d'adjoindre un produit cuprique (250 g/hl/cuivre métal) pour complément d'action fongicide et bactéricide, mais le traitement devra être réalisé plus précocement.

CAS DES PSYLLES : le traitement d'hiver est primordial surtout si aucune intervention n'a été faite à l'automne dans les vergers infestés. Les températures élevées du mois dernier ont accéléré l'évolution biologique du ravageur. Intervenir à partir du premier jour où la température atteindra ou dépassera 10°.

Produits utilisables :

1) DNOC : colorant nitré à 600 g/ma/hl (environ 1 l/pc/hl) ou huile jaune 3 l/pc/hl complétée avec un colorant nitré pour arriver au dosage ci-dessus (spécialités : voir plus haut)

2) Pyrethrinoïdes : Deltaméthrine : 1,75 g/ma/hl ou 0,7 l/pc/ha = DECIS

Fenvalerate : 10 g/ma/hl ou 1 l/pc/ha = SUMICIDIN

Permethrine : 8,75 g/ma/hl ou 0,350 l/pc/ha

Cypermethrine : 6 g/ma/hl = CYMBUSH
KAFIL super
RIPCORD 5

Ils ont l'avantage d'un emploi plus facile, et d'aucune nuisibilité sur les auxiliaires, vu l'époque. Les colorants nitrés ou les huiles jaunes sont à préférer si les pyréthrinoïdes ont été déjà employés à l'automne.

Remarque : Les adultes peuvent résister à des températures de -15°, alors que les oeufs sont partiellement détruits à partir de 0°.

CAS DES ARAIGNEES ROUGES : On doit traiter à partir du seuil de 2000 oeufs comptés sur un échantillon de 60 bourgeons ou dard bien formé, prélevés à raison de 2 sur 30 arbres pris au hasard dans une parcelle homogène, à hauteur moyenne. De gros dépôts d'oeufs ont été observés sur Richared (Valenciennes).

P2